

La politique de l'eau

Cette fiche programmatique est une ébauche élaborée à partir du travail des militant.es et d'expert.es d'usage. Elle sera amenée à être modifiée à la suite de propositions citoyennes.

SITUATION

L'eau est un sujet sensible en Bretagne. Il devient primordial dans un contexte où la première région agricole de France pourrait gagner 400 000 habitants supplémentaires d'ici à 2040, augmentant ainsi la pression sur la ressource. De la qualité et la quantité de l'eau dépendent nos activités, notre environnement et notre survie. La préservation et la restauration de la ressource (milieux aquatiques) est un enjeu majeur pour l'avenir.

4 enjeux sont à distinguer en matière de politique de l'eau : la **gouvernance**, la **qualité** (mise à mal par les pollutions agricoles et domestiques), l'**accessibilité** (enjeux de tarification) et la **disponibilité** (fragilisée par la crise climatique) de la ressource.

Les enjeux maritimes seront traités dans une fiche à part (cf. fiche Stratégie Maritime).

Gouvernance de l'eau : la Région compétente sur l'animation et la concertation

Depuis l'acte III de la décentralisation, la gestion de l'eau est une compétence des EPCI et des syndicats intercommunaux, encadrée par les SAGE et le SDAGE-Bretagne (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) piloté par les Commissions Locales de l'Eau (CLE) et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. La loi NOTRe de 2015 a aussi transféré au Conseil Régional des compétences d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Créée en 2014, la Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques est un organe qui définit les principales orientations en matière de politique de l'eau. Elle réunit 170 personnes, représentant les acteurs publics et privés impliqués dans la gestion de l'eau (élus, institutions, Commissions Locales de l'Eau (CLE), intercommunalités, usagers, professionnels à savoir agriculteurs, industriels, conchyliculteurs etc.). Les mondes scientifiques et associatifs, et notamment les associations de protection de l'environnement, y sont insuffisamment représentés.

Elle est en train d'être refondée en une Assemblée bretonne de l'eau, qui verra le jour fin 2021. Son cadre est plus précis (règlements, attribution des sièges), mais elle ne compte encore que 13 membres issues des associations de protection de

l'environnement sur 123 ! Nous voulons orienter cette nouvelle instance vers un mode plus démocratique et plus inclusif, et la doter d'un réel pouvoir décisionnel, ainsi que d'un budget à la hauteur des enjeux.

Plus de 98% des communes ne sont pas en régie directe sur l'eau et délèguent leur compétence à un exploitant privé (INSEE 2019). Certaines collectivités reprennent la gestion directe de l'eau. Nous voulons encourager cette dynamique et promouvoir la mise en place de gestion publique de l'eau (régie, régie intéressée, SPL etc.).

Une qualité plus que mauvaise des eaux bretonnes

La qualité des eaux est un vrai défi en Bretagne. La Directive Cadre Européenne sur l'Eau a fixé un objectif de "Bon État" de toutes les eaux pour 2027 dernier délai, sauf dérogation à justifier. Or **seulement 32 % des masses d'eau bretonnes sont en bon état en 2019 et seulement 3% en Ile et Vilaine.**

Le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 avait fixé un objectif intermédiaire de 69% des masses d'eau et cours d'eau en bon état d'ici 2021 en Bretagne, objectif qui avait été repoussé à 2027. L'objectif a été revu à la baisse : le projet de SDAGE 2022 - 2027 soumis à la consultation fixe l'objectif à 61 % des masses d'eau en bon état en 2027 pour la totalité des 33 paramètres retenus. Cet objectif même revu à la baisse et donc contestable, en deçà de celui de la DCE, sera lui-même difficile à tenir si des mesures ambitieuses et urgentes ne sont pas prises.

➤ Des pollutions d'origine agricole

En cause, le modèle agricole trop intensif qui pollue les eaux en pesticides et en nitrates. Si les agriculteurs ont fait des efforts ces dernières années suite aux nombreuses actions des associations environnementales, notamment sur la qualité de l'eau (progrès limités, mais réels : passage de 52 à 32 mg/l de nitrate en moyenne en Bretagne de 1998 à 2018), la transformation du modèle agricole est plus que jamais d'actualité et les agriculteurs doivent être accompagnés et soutenus (cf. fiche Agriculture).

Des efforts de la profession agricole depuis les années 1990 pour la qualité de l'eau

Les premières actions entreprises à partir de 1990 ont permis de mettre fin aux excès les plus criants, comme les sur-épandages, et de faire baisser assez rapidement les concentrations. Mais ces résultats proviennent principalement du renforcement de la réglementation¹ suite à un contentieux européen, un renforcement des contrôles, et du développement des mesures

¹ interdiction d'extension des plus gros élevages dans les zones d'excédent structurel de lisier, obligation de traitement des excédents de lisier et fumier, plafonnement des épandages d'azote, augmentation des capacités de stockage des lisiers, réduction des périodes d'épandage, couverture obligatoire des sols en hiver

agri-environnementales dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) (21 % des exploitations bretonnes ont signé une MAEC et contribuent à « tirer vers le haut » les pratiques agricoles régionales).

La situation reste très préoccupante. **Seule une concentration en nitrates située entre 10 et 20 mg/l suivant les bassins versants permettrait de réduire de moitié environ les échouages nauséabonds d'algues vertes** que subit régulièrement la Bretagne.

Depuis le programme Bretagne Eau Pure initié en 1990 et jusqu'à aujourd'hui avec le second Plan Algues Vertes adopté en 2017 pour 5 ans, ce sont plusieurs millions d'euros d'argent public qui ont été investis pour un résultat bien maigre. Les contreparties demandées aux agriculteurs sont insuffisantes. Approuvé en 2017, le Plan Breton pour l'eau manque de force juridique et réglementaire (notamment en matière de contrôle et de répression des infractions), ainsi que de cohérence avec l'ensemble des politiques publiques impactant la ressource en eau et en particulier la politique agricole régionale favorisant l'agriculture intensive, dont l'élevage.

La Breizh COP prévoit la sortie des pesticides d'ici à 2040. Le Conseil Régional prévoit de soutenir en 2021 des expérimentations de "territoires sans pesticides de synthèse", ainsi que l'extension aux ports de l'action "zéro phyto", en place dans les voies navigables et lycées.

Il faut aller plus loin et plus vite. Différentes mesures doivent être prises rapidement : travailler avec la filière élevage pour réduire drastiquement les effluents d'élevage, sortie des pesticides à 5 ans, réorienter le soutien régional aux modes de production agricole respectueux de l'environnement, renforcer le soutien au programme Breizh bocage (cf. fiche Protection des espèces vivantes), encourager les démarches liant qualité de l'eau, pratique agricole et relocalisation. En ce sens, la démarche expérimentale de Terres de sources, initiée par Eau du Bassin Rennais collectivité (EBRC), permet de proposer des solutions concrètes et de nouveaux débouchés rémunérateurs pour les agriculteurs engagés sur la qualité de l'eau, même si le cahier des charges pourrait encore être amélioré.

Les rivières fournissent 80% de l'eau potable bretonne, d'où l'importance de protéger la qualité des eaux de surface.

➤ **D'autres sources de pollutions**

D'autres sources de pollution non-agricoles viennent impacter la qualité de l'eau dans les bassins versants (microplastiques, peintures anti-fouling dans les ports, déficiences

de stations de traitement, résidus de médicaments, anti-limaces...). Il faut les intégrer dans la réflexion pour bâtir une stratégie plus globale de protection de la ressource. Avec le réchauffement climatique, le risque de contamination de la ressource en eau augmente avec l'accélération de la prolifération algale et la diminution des capacités d'épuration naturelle, impactant la conchyliculture. Un risque de salinisation de l'eau émerge également avec la montée du niveau de la mer (cf. fiche Adaptation au CC).

Réguler les usages de l'eau et encourager une tarification harmonisée, sociale et écologique

Le prix de l'eau est fixé par l'autorité organisatrice compétente sur le territoire, afin d'équilibrer les recettes du service avec les charges (commune, EPCI...). D'un territoire à l'autre, ces charges varient selon le type de ressources en eau, leur qualité, leur localisation par rapport au territoire de consommation ; le territoire à desservir (rural/urbain) et les objectifs de performance fixés par la collectivité.

Nous voulons encourager la péréquation tarifaire sur l'ensemble du territoire breton, qui garantirait un prix harmonisé pour l'ensemble de la population bretonne, quel que soit son lieu d'habitat.

Afin de promouvoir la sobriété dans les usages de l'eau, ainsi que son accessibilité pour tous, nous voulons également étendre la tarification écologique et sociale comprenant la gratuité des premiers mètres cube consommés, à l'ensemble du territoire breton.

Le bassin rennais, pionnier sur la tarification progressive

Depuis 2013, le syndicat mixte du bassin rennais (56 communes, 200 000 abonnés) applique aussi une tarification progressive aux ménages disposant d'un compteur et d'une facture individuels. Étendu graduellement de 2016 à 2019, le dispositif accorde 10 m³ gratuits puis élève le tarif par paliers selon les volumes consommés. C'est aussi la fin de la prime pour les "gros" consommateurs puis les tarifs dégressifs s'effacent depuis 2016 pour les abonnés non domestiques (publics et privés). Une démarche d'harmonisation des prix a également été initiée depuis 2015, avec un objectif à 2023, où le prix de l'eau pour les usagers domestiques sera le même dans toutes les communes (76 en 2021).

Une disponibilité en eau variable et incertaine dans le futur

Le réseau hydrographique breton est fortement dépendant des précipitations annuelles et se caractérise par l'absence d'un grand réservoir d'eau souterraine en raison des sols peu perméables (granit).

Selon les experts du GIEC, dans un futur proche, les dérèglements climatiques vont avoir pour effet de modifier le régime de précipitations : avec le réchauffement, les cours d'eau vont voir leur débit baisser en période d'étiage, avec un risque d'assèchement des sols agricoles. Les conflits d'usage sur la ressource en eau vont se

multiplier (cf. fiche Adaptation). L'industrie agro alimentaire a besoin d'une eau de très bonne qualité et en quantité. L'élevage (surtout bovin) a énormément besoin d'eau.

Une stratégie d'économie de la ressource en eau et de gouvernance des conflits d'usage, en lien avec le plan régional d'adaptation au changement climatique, doit ainsi être privilégiée, notamment dans le nouveau SDAGE 2022-2027.

L'implantation des activités humaines a un impact fort sur les ressources et leur exploitation. Aussi, en matière d'animation économique, nous devons veiller à conditionner les implantations d'activités et d'infrastructures aux capacités des territoires, dans le cadre d'une logique de rééquilibrage territorial et de l'objectif de Zéro artificialisation nette d'ici 2030 à intégrer dans le nouveau SRADDET (cf. fiche Aménagement).

➤ **Des enjeux sur les réseaux d'eau potable et de traitement des eaux usés**

Des enjeux existent aussi sur la maintenance des réseaux d'eau potable avec des pertes en ligne élevées (jusqu'à 40% sur les plus vétustes).

La vétusté des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration se révèle être un enjeu pour la qualité de l'eau, notamment sur le littoral marqué par une croissance démographique (1 seul réseau d'eau sur le littoral des Côtes d'Armor, vulnérable lors des épisodes de fortes pluies). Les estimations de rénovation et de mise au norme des équipements s'élèvent à plus de 2 milliards d'euros sur la prochaine décennie dans les Côtes d'Armor.

Des systèmes alternatifs existent et sont à soutenir : la phytoépuration et les rhizosphères, capables de gérer l'assainissement de l'eau jusqu'à 3000 habitants.

Les usagers doivent également être sensibilisés sur les produits utilisés, leurs rejets dans l'eau, ainsi qu'aux solutions de récupération d'eau.

PRINCIPALES PROPOSITIONS

1. **Réussir une reconquête rapide de la qualité des eaux, incluant la forte réduction des nitrates et la sortie des pesticides d'ici à 2030**, pour remplir l'objectif européen de **100% des masses d'eau en bonne qualité en 2027**
2. Réguler les usages de l'eau et tendre **vers une tarification harmonisée, sociale et écologique**

3. Promouvoir la mise en place de **gestion publique de l'eau** (régie, régie intéressée, SPL etc.)

PROPOSITIONS DÉTAILLÉES

Axe prioritaire 1 : Promouvoir une **gouvernance plus démocratique et une gestion publique de l'eau**

1. **Renforcer le rôle et le pouvoir décisionnel de l'Assemblée bretonne de l'eau**, ainsi que la participation des associations de protection de l'environnement et des scientifiques
2. Impulser, en lien avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, un **schéma régional des usages de l'eau intégrant l'évolution possible des précipitations et une meilleure connaissance des prélèvements**, afin de protéger la qualité, la quantité et la disponibilité de l'eau et d'anticiper les conflits d'usage. Être vigilant sur l'intégration des enjeux d'adaptation dans le prochain SDAGE 2022-2027.
3. Promouvoir la **mise en place de gestion publique de l'eau** (régie, régie intéressée, SPL etc.)
4. Associer les CLE des SAGE aux consultations sur l'ensemble des projets à enjeux des territoires

Axe prioritaire 2 : **Pour une reconquête de la qualité des milieux aquatiques et des eaux**

5. **Mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques régionales impactant la ressource en eau avec l'objectif européen de 100% des masses d'eau en bonne qualité en 2027**, notamment la politique **touristique** (cf. fiche Aménagement et fiche Tourisme)
6. **Reconquérir la qualité des eaux en luttant contre les pollutions de toutes origines, y compris agricoles** (cf. fiche politique agricole)
 - a. Organiser la **sortie des pesticides d'ici à 2030**
 - b. **Soutenir les actions de préservation et de restauration des zones humides, de la biodiversité et du bocage** (cf. fiches Foncier, Patrimoine naturel et Espèces vivantes)
 - c. **Soutenir les actions de préservation et de restauration des têtes de bassins versants, de restauration de la continuité des cours d'eau**
 - d. Positionner la Région comme chef de fil sur la stratégie de protection de l'ensemble des périmètres et des captages de Bretagne (accompagnement, aides, suivi, extension des périmètres...) pour préserver l'eau potable

- e. Axer l'aide régionale et les appels à projets en lien avec l'Agence de l'eau vers les modes de **production agricole respectueux de l'environnement** (culture à bas niveau d'intrant, agro-écologie...)
 - f. **Moratoire sur la méthanisation**
 - g. **Soutenir les associations de protection de l'environnement et leurs actions de veille, de sentinelle, de sensibilisation et d'éducation**
7. **Conditionner les aides régionales à des critères "eau"**, comme la mise aux normes des réseaux d'assainissement, la prise en compte de la ressource dans les constructions de nouveaux équipements et/ou de projets de développement d'activités, les surfaces éventuellement imperméabilisées
 8. Mener une réflexion sur **les sources de pollution non-agricoles de l'eau** (microplastiques, peintures anti-fouling dans les ports, déficiences de stations de traitement...) pour bâtir une stratégie plus globale de protection de la ressource
 9. Sensibiliser les entreprises, les exploitants agricoles et industriels et le grand public aux enjeux liés à l'eau et les accompagner **vers des usages plus vertueux et moins consommateurs de la ressource**

Axe prioritaire 3 : Pour assurer l'accessibilité et la disponibilité de la ressource en eau

10. Accompagner les collectivités vers une **péréquation tarifaire sur l'ensemble du territoire breton**, intégrant une **tarification sociale et écologique de l'eau** comprenant la gratuité des premiers mètres cube consommés
11. Soutenir les actions en faveur de **la sobriété et de l'efficacité** des usages de l'eau, qu'ils soient professionnels ou privés
12. Intégrer l'objectif de **Zéro artificialisation nette d'ici 2030** dans le SRADDET et les établissements dépendants de la Région (SEM BREIZH, EPF), en évitant d'artificialiser et/ou en promouvant la renaturation (cf. fiche Aménagement)
13. **Renforcer le programme Breizh bocage et la protection des talus** pour stabiliser puis faire augmenter le linéaire bocager, de manière à protéger la qualité de la ressource en eau (capte excès de matière organique et fixe polluants), à allonger la disponibilité naturelle de la ressource en eau pour l'agriculture et à limiter les risques d'inondations en aval (cf. fiche Protection des espèces vivantes)
14. Préserver les zones humides et la biodiversité (cf. fiche Protection des espèces vivantes)